ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

artisans, commerçants et industriels : paiement des pensions

Question écrite n° 11133

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par les retraités commerçants et artisans par suite du paiement trimestriel des pensions vieillesse, alors que tous les salariés retraités bénéficient d'un versement mensuel. Il serait opportun que les caisses d'assurance vieillesse des commerçants et artisans mettent en place des modalités comparables à celles utilisées pour les retraités du régime des salariés. Il lui demande s'il lui est possible d'intervenir pour que soit établi le même système de mensualisation du paiement.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés que rencontrent les retraités dont les pensions sont versées trimestriellement pour équilibrer leur budget. Il s'agit essentiellement des retraités des professions artisanales et commerciales dont les régimes ont fait l'objet, depuis 1973, d'un alignement sur le régime général de sécurité sociale des travailleurs salariés. Il est exact que le décret n° 86-130 du 28 janvier 1986 prévoyant le versement mensuel des pensions de vieillesse ne s'applique pas aux régimes de non-salariés. Ceci tient au fait que le passage d'un paiement trimestriel à un paiement mensuel induirait pour les régimes des surcoûts importants ainsi que des pertes de revenus financiers. Compte tenu du déséquilibre démographique structurel de ces régimes de base, il n'est pas possible de financer ces surcoûts par des cotisations. L'adoption de cette réforme imposerait donc de majorer les financements extérieurs, ce qu'il est extrêmement difficile de réaliser dans le contexte actuel compte tenu des difficultés financières auquel est confronté l'ensemble du système des retraites. Toutefois, conscient des difficultés rencontrées par les retraités, le Gouvernement étudie, avec les régimes, et notamment avec la CANCAVA, les possibilités d'un passage au paiement mensuel dans une perspective de moyen terme.

Données clés

Auteur : M. Bernard Perrut
Circonscription : Rhône (9e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11133
Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1290
Réponse publiée le : 23 novembre 1998, page 6406